



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



AUTORITÉ  
DES NORMES COMPTABLES

## Communiqué de presse

### Nomination du Président et des membres du Collège de l'Autorité des Normes Comptables

---

Par décret du Président de la République en date du 6 février 2023, **Robert Ophèle** a été nommé président de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Nommé pour 6 ans, il succède à Patrick de Cambourg qui a présidé l'ANC de mars 2015 à novembre 2022.

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique en date du 8 février 2023, ont été nommés pour une durée de trois ans, membres du Collège de l'Autorité des normes comptables :

- **en raison de leur compétence économique et comptable** : Anne Lyse Blandin, Thierry Garcia, Emmanuelle Guyomard, Catherine Hanser, Alain de Marcellus, Emmanuel Paret, Cyril Roux et Hubert Tondeur ;
- **en tant que représentant des organisations syndicales représentatives des salariés** : Brigitte Pisa.

Le Collège de l'ANC compte également :

- trois magistrats : Michèle Graff-Daudret (Cour de Cassation), Jean-Claude Hassan (Conseil d'Etat) ; et M. Denis Soubeyran (Cour des Comptes) ;
- un représentant de l'Autorité des Marchés Financiers) : Marie Seiller ;
- deux représentants de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) : Evelyne Massé et Patrick Montagner.

Lors de sa première réunion le 17 février 2023, le Collège de l'ANC désignera les membres des deux commissions spécialisées de l'ANC : la Commission des normes comptables privées et la Commission des normes comptables internationales.

## L'Autorité des Normes Comptables

Créée par l'ordonnance n° 2009-79 du 22 janvier 2009, successeur du Conseil National de la Comptabilité (CNC), l'Autorité des Normes Comptables (ANC) établit sous forme de règlements les normes de la comptabilité privée ; elle prend position dans le cadre de la procédure d'élaboration des normes comptables internationales ; elle veille à la coordination et à la synthèse des travaux théoriques et méthodologiques conduits en matière comptable. L'ANC comprend un collège de 16 membres compétents en matière financière et comptable, représentant une grande diversité de points de vue. Deux commissions, comprenant des experts reconnus, sont en charge respectivement des questions de normes nationales et internationales. Un comité sur l'information de durabilité des entreprises composé de 25 membres a été constitué en 2022 à la demande du Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique afin de préparer les réponses de l'ANC dans le cadre des consultations européennes et internationales sur les questions de durabilité. Plusieurs dizaines de groupes de travail élaborent les positions et rapportent aux commissions, qui présentent les projets au collège. Une grande diversité d'expériences techniques, tirées de l'ensemble du tissu économique français, est ainsi mobilisée pour l'élaboration des normes comptables et des prises de position françaises. L'ANC s'appuie sur la compétence de ses services, composés d'experts issus du secteur privé ou de la fonction publique, aux profils complémentaires. [www.anc.gouv.fr](http://www.anc.gouv.fr)

### Contacts

Autorité des Normes Comptables

[webmestre.anc@anc.gouv.fr](mailto:webmestre.anc@anc.gouv.fr)

---